



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0351

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Liaison Gambetta/RD 433 - Sécurisation de la voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Chabrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0351**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Liaison Gambetta/RD 433 - Sécurisation de la voie modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération située dans le centre-ville de Fontaines sur Saône a pour vocation de mettre en relation des nouvelles polarités (Norenchal et Rives de Saône) et de renouveler et densifier le bâti associé à la requalification des espaces publics.

Le projet consiste à réaliser une voie d'environ 200 mètres dédiée aux modes doux longeant 2 programmes d'habitat collectif en cours de réalisation depuis début 2013. Cet axe a pour vocation de relier le centre du bourg aux rives de la Saône par un itinéraire sécurisé. Il s'attachera à répondre aux objectifs suivants :

- rendre accessible le futur aménagement des rives de Saône depuis le centre-ville en créant une venelle piétonne,
- redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en créant un espace dédié de qualité,
- favoriser les pratiques sociales en créant un espace de rencontre conviviale.

Cette voie dessert directement les programmes de construction d'habitat collectif en cours de construction dont la livraison s'échelonne de juillet 2014 à juin 2015 et servira d'accès pompier pour ces nouveaux logements.

Des travaux préparatoires de la voie mode doux incluant les réseaux d'assainissement et d'eau potable et le fond de forme de la future voie desservant les programmes d'habitat ont été réalisés dans le premier semestre 2014.

Au cours des premiers travaux, il s'est avéré que l'état du mur, propriété de la Communauté urbaine, longeant la future voie, ne garantissait pas la sécurité des riverains. Composé de multiples matériaux, il a du faire l'objet de travaux de consolidation et de reconstruction urgents. Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Ils comprennent :

- la réfection de 90 mètres linéaires et la reconstruction totale de 110 mètres linéaires,
- la création de transparences (grilles) sur le mur, afin d'atténuer l'effet de couloir fermé vecteur de vitesse et d'insécurité pour les usagers.

Une autorisation de programme partielle de 620 793 € TTC a été votée par le Conseil de communauté du 18 avril 2013.

Il est demandé une autorisation de programme complémentaire de 210 000 € TTC correspondant au coût des travaux sur le mur ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon des travaux supplémentaires permettant de sécuriser le mur de clôture, dans le cadre du projet d'aménagement de la liaison Gambetta/RD 433 à Fontaines sur Saône, pour un coût prévisionnel estimé à 210 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2842 pour un montant de 210 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 180 000 € en 2015,
- 30 000 € en 2016.

**3° - Le montant** total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 830 793 € en dépenses et 13 111 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**